



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. Echange de vue au sujet des violences récentes au Centre socio-éducatif de l'Etat (Dreiborn) (demande de la sensibilité politique ADR du 10 janvier 2022)**
- 2. Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Marc Goergen remplaçant M. Sven Clement, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Max Hengel, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Hansen

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Ralph Schroeder, Directeur du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)
Mme Joëlle Ludewig, Directrice adjointe du CSEE

M. Gilles Dhamen, M. Romain Nehs, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Luc Reding, du Ministère de la Justice

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Martine Hansen, M. Georges Mischo

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Echange de vue au sujet des violences récentes au Centre socio-éducatif de l'Etat (Dreiborn) (demande de la sensibilité politique ADR du 10 janvier 2022)

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à M. Fred Keup (ADR), qui explique que sa sensibilité politique a demandé de convoquer une réunion de la Commission afin d'obtenir de plus amples informations au sujet des faits survenus le 8 janvier 2022 à l'unité de sécurité du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE) à Dreiborn. L'intervenant se renseigne notamment sur le profil des jeunes personnes impliquées, les éventuelles blessures subies, l'envergure des dégâts matériels et les moyens pour éviter à ce que de tels événements ne se répètent à l'avenir.

Rappelons que l'unité de sécurité du CSEE est une unité fermée pour mineurs destinée à accueillir jusqu'à douze jeunes pensionnaires. Opérationnelle depuis le 1^{er} novembre 2017, cette structure accueille des mineurs placés pour une durée de trois mois renouvelables sur décision des autorités judiciaires, sous le régime de la protection de la jeunesse.

M. le Directeur du CSEE explique qu'en date du 8 janvier 2022, vers 21h30 du soir, six pensionnaires de l'unité de sécurité ont refusé de réintégrer leurs chambres à coucher. Une altercation similaire avait déjà eu lieu la veille de cet incident, lors de laquelle le responsable de l'unité était intervenu pour éviter tout dérapage. Devant la virulence de la situation telle qu'elle se présentait le 8 janvier 2022, les membres du personnel présents sur place ont décidé de contacter la Police grand-ducale. Les policiers dépêchés sur place ont tenté à faire ramener l'ordre, sans succès. Par la suite, une bagarre a éclaté entre les mineurs impliqués, d'une part, et les forces de l'ordre et membres du personnel, d'autre part, entraînant une visite médicale dans le chef de trois agents de police, quatre membres du personnel de l'unité de sécurité et trois jeunes personnes impliquées. A noter également que, contrairement aux informations diffusées par les médias, l'envergure des dégâts matériels est réduite. Suite à l'intervention de la Police grand-ducale, deux des six mineurs impliqués ont été placés provisoirement au centre pénitentiaire de Schrassig. Ils ont entretemps réintégré l'unité de sécurité à Dreiborn. A noter que les faits susmentionnés font l'objet d'une enquête de la part de la Police grand-ducale.

M. le Directeur du CSEE souligne que les faits survenus le 8 janvier 2022 sont tout à fait exceptionnels et sans précédent depuis la mise en œuvre de l'unité de sécurité. Afin d'éviter que des événements d'une telle violence ne se répètent à l'avenir, il a été décidé d'offrir un encadrement pédagogique ciblé aux six mineurs impliqués afin de les refamiliariser avec le règlement en vigueur à l'unité de sécurité. Une supervision renforcée est également proposée aux membres du personnel intervenant sur place, qui sont invités à faire part de leur expérience et leurs propositions sur la suite à donner aux incidents susmentionnés. Il est également envisagé d'apporter des améliorations au niveau de l'infrastructure du centre fermé.

Mme la Directrice adjointe du CSEE donne des précisions au sujet du profil des six jeunes personnes impliquées. Il s'agit de mineurs à besoins multiples, tant au niveau psychique, voire psychiatrique, et pédagogique, qui ont tous connu des séjours en psychiatrie juvénile soit à l'Hôpital Kirchberg, soit au Centre hospitalier neuro-psychiatrique à Ettelbruck. Ils ont interrompu ces séjours, certains pour réintégrer leurs familles, sans pourtant y trouver le soutien dont ils ont besoin, de sorte qu'ils sont retombés dans la délinquance. Quatre des six mineurs avaient auparavant séjourné à l'internat socio-éducatif de Dreiborn, où ils se sont fait remarquer par une agressivité excessive. Un des jeunes mineurs est par ailleurs visé par l'enquête pour attaque mortelle à arme blanche d'un jeune homme de dix-huit ans, survenue fin janvier 2021 à Bonnevoie. Ce jeune pensionnaire est depuis presque un an dans l'attente de

la fin de l'instruction des faits, ce qui contribue à la fragilité de son état psychique. Les profils psychiques très complexes d'une certaine partie des mineurs placés actuellement à l'unité de sécurité, auxquels s'ajoute le contexte particulier de la situation d'être enfermé, et le fait que le personnel est affaibli par des absences en raison de la pandémie de COVID-19, ont amené les jeunes à se mesurer aux éducateurs, gardiens et policiers. L'oratrice évoque le qualificatif de « Systemsprenger » s'attaquant à l'autorité des adultes.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- En réponse à des questions de Mme Octavie Modert (CSV) et Mme Francine Closener (LSAP), le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, explique que le projet de réforme de la loi sur la protection de la jeunesse est en cours de finalisation pour être déposé avant Pâques 2022. Alors que les aspects de droit pénal des mineurs relèvent de la compétence du Ministère de la Justice, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est concerné par le volet protection de la jeunesse.

- Interrogé par Mme Octavie Modert (CSV), M. le Directeur du CSEE souligne qu'au moment des faits survenus le 8 janvier 2022, l'unité de sécurité accueillait onze pensionnaires, dont trois se sont tenus à l'écart de l'altercation avec les agents de police et les membres du personnel, et deux autres se sont retirés dans leurs chambres. Deux des six mineurs impliqués dans les faits sont des filles. Six des onze jeunes y séjournent depuis moins d'un mois, ce qui crée une certaine instabilité au niveau du groupe, dans lequel les hiérarchies ne sont pas établies de façon fixe.

- En réponse à une question de M. Fred Keup (ADR), M. le Directeur du CSEE explique que trois des onze mineurs accueillis à l'unité de sécurité sont des jeunes migrants originaires de pays non membres de l'Union européenne. Alors que ces jeunes sont souvent sans contact avec leur famille, il s'avère que leur séjour à l'unité leur apporte une certaine stabilité et sérénité qu'ils n'ont pas connus dans leur parcours de migrants. Ces jeunes migrants n'étaient pas impliqués dans l'altercation avec les représentants des forces de l'ordre.

- Mme Octavie Modert (CSV) se renseigne sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'état d'esprit des mineurs accueillis à l'unité de sécurité. M. le Directeur du CSEE explique que l'unité avait suspendu toutes les visites *in situ* pendant le premier confinement au printemps 2020. Ces visites ont repris depuis mai 2020, après que la salle de visite a été équipée de parois en plexiglas. Alors que les jeunes sont libérés de l'obligation du port du masque, ils fréquentent au quotidien les membres du personnel masqués, ce qui ne reste pas sans conséquence sur l'état mental des jeunes. Ces derniers ne restent pas insensibles à l'irritabilité collective dont souffre la société dans son intégralité, qui se répercute sur l'ambiance dans l'unité de sécurité.

- Mme Octavie Modert (CSV) demande des informations au sujet de l'offre pédagogique du CSEE en général et de l'unité de sécurité en particulier. Mme la Directrice adjointe du CSEE explique que le centre a fortement différencié son offre pédagogique depuis la mise en place de l'unité de sécurité. Il compte désormais une structure pour filles mineures, située à Bourglinster, et deux groupes pour jeunes hommes mineurs en besoin d'une prise en charge pédagogique intensive, hébergés à l'internat socio-éducatif de Dreibern. A cela s'ajoute un groupe d'accueil destiné à encadrer les mineurs à leur admission, et un groupe semi-autonome, préparant les jeunes en amont de leur dix-huitième anniversaire à une vie autonome ou un retour dans leur famille. L'objectif de ce concept pédagogique différencié consiste à offrir aux mineurs placés dans l'internat socio-éducatif une prise en charge ciblée afin de mieux détecter les facteurs à risque menant à la délinquance ou à la récidive. En ce qui concerne plus particulièrement les six mineurs impliqués dans les faits survenus le 8 janvier

2022 à l'unité de sécurité, il est précisé qu'ils font l'objet d'une prise en charge en petits groupes ou individuelle, afin d'identifier avec eux les raisons qui les ont poussés à commettre les actes en question. Ils se sont par ailleurs fait suspendre un certain nombre de privilèges, tels que les activités de loisir ou les heures de consultation d'ordinateur, qu'ils peuvent récupérer en faisant preuve de leur disposition à suivre le règlement de l'unité. Mme la Directrice adjointe du CSEE souligne que les six mineurs continuent à bénéficier d'une prise en charge dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

- Mme Francine Closener (LSAP) se renseigne sur la prise en charge psychiatrique des mineurs accueillis à l'unité de sécurité. Mme la Directrice adjointe du CSEE explique que le centre entretient une coopération étroite avec les services de psychiatrie juvénile de l'Hôpital Kirchberg et du Centre hospitalier neuro-psychiatrique. Un psychiatre se déplace à l'unité de sécurité une fois par semaine. En cas de doute sur la stabilité psychique d'un jeune, les membres du personnel n'hésitent pas à demander l'hospitalisation du jeune concerné en service psychiatrique. Il convient néanmoins de signaler que de nombreux pensionnaires se montrent réticents à une telle hospitalisation, à cause d'expériences antérieures ou encore à cause des stéréotypes qui sont toujours encore véhiculés par rapport aux traitements en hôpital psychiatrique. Les responsables de l'unité de sécurité travaillent néanmoins sans relâche afin de les y motiver.

- M. Fred Keup (ADR) pose la question de savoir si des mineurs avec des profils tels que décrits par les représentants du CSEE ont des chances de réintégrer la société. M. le Directeur du CSEE souligne que ses équipes n'abandonnent jamais un jeune qui leur est confié, mais mettent tout en œuvre pour détecter les voies par lesquelles ils pourraient les atteindre. A noter que les études scientifiques montrent que la criminalité est un phénomène passager parmi les jeunes qui décline à partir de la majorité, puis fortement à partir du milieu de la troisième décennie de vie, de sorte qu'il n'est pas judicieux de faire des projections sur l'avenir à partir de leur situation actuelle.

- En tant qu'élu de la commune de Wormeldange, M. Max Hengel (CSV) souligne les bonnes relations entretenues par la direction du CSEE avec les autorités des communes avoisinantes, tout en regrettant que les faits survenus le 8 janvier 2022 présentent l'unité de sécurité sous un jour défavorable.

- Renvoyant à la question parlementaire n° 5486 déposée de concert avec M. Léon Gloden (CSV) et dont le caractère urgent n'a pas été retenu, Mme Octavie Modert (CSV) déclare maintenir ladite question qui demande des informations supplémentaires de la part de Mme la Ministre de la Justice et M. le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet des incidents du 8 janvier 2022.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 19 janvier 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact